

## Aux contribuables de la Ville de Macamic

### AVIS PUBLIC

Est donné par la secrétaire-trésorière adjointe de la Ville de Macamic :

Que le règlement suivant a été approuvé par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 15 juillet 2019.

↪ **Règlement d'emprunt 19-279 : Décrétant une dépense de 150 000 \$ et un emprunt de 150 000 \$ pour des travaux de réfection de la toiture du chalet Multi-Services et du garage municipal situé au 125, 2<sup>e</sup> Rue Ouest.**

Que le règlement ci-haut mentionné est déposé au bureau du secrétaire-trésorier de la Ville de Macamic, au 70, rue Principale et que toute personne intéressée peut le consulter aux heures ordinaires d'ouverture du bureau municipal.

**Donné à Macamic, le 16 juillet 2019**



**Joëlle Rancourt**  
Secrétaire-trésorière adjointe